

La question autochtone demeure incontournable

Québec (PC)

Quelle que soit l'orientation constitutionnelle que prendra le Québec, la question autochtone demeure incontournable et il faudra qu'un jour le gouvernement québécois négocie d'égal à égal avec les Premières nations et reconnaisse ses droits.

Les Autochtones possèdent des droits équivalents à ceux des Québécois dans la fédération canadienne, en particulier le droit à l'autodétermination. En cas de conflits, un organisme «supra-national» serait chargé de les régler.

C'est ce que le comité d'appui des Premières nations aurait voulu dire et expliquer aux membres de la commission Bélanger-Campeau mais leur demande a été rejetée.

Le porte-parole du comité, M. Raymond Laliberté, a dit hier en conférence de presse que la commission n'a donné aucune raison de ne pas entendre le comité d'appui. Ce dernier s'est donc contenté de produire un mémoire que M. Laliberté et des collègues ont rendu public hier.

«En tant que seul groupe non-autochtone qui traite de cette façon des questions autochtones, nous estimons qu'il serait important de nous permettre d'expliquer devant le public, à la commission Bélanger-Campeau, l'avenir du Québec relié à celui des Autochtones, a poursuivi M. Laliberté.

«En agissant de la sorte, la commission s'est placée dans une position où elle ne veut pas prendre en considération nos relations avec les Autochtones.»

Jacques Proulx demande une place pour les démunis à la table des témoins

Pierre APRIL Québec (PC)

Le président de l'Union des producteurs agricoles, Jacques Proulx, a demandé, hier, au coprésident de la commission, Michel Bélanger, de faire plus de place à la table des témoins aux chômeurs et aux plus démunis de la société, qu'aux représentants des partis politiques.

Après avoir assisté, sans pouvoir intervenir au témoignage du chef libéral Jean Chrétien, à qui la commission a donné plus d'une heure et demie pour exposer sa vision du Canada, M. Proulx, visiblement frustré, a demandé à M. Bélanger «de donner des chances égales autant à ceux qui n'ont pas de voix, qu'à ceux qui ont toute une équipe derrière eux pour pouvoir profiter de toutes les circonstances».

Après que le président de la FTQ, Louis Laberge eut obtenu un droit de parole sur le temps de la présidence, en prétextant qu'il avait dû laisser tomber des occupations importantes pour assister à l'allocation de M. Chrétien, M. Proulx a fait sa sortie.

«Ce n'est pas dans mes habitudes de protester, a déclaré M. Proulx, mais je voudrais vous faire remarquer que nous aussi, aujourd'hui, on a laissé des occupations très sérieuses et importantes pour être présents.

«Je regrette, a-t-il poursuivi, que notre commission soit utilisée pour faire la promotion d'un programme de parti. Je n'aime pas être figurant dans ce temps-là et je pense qu'on ne donne pas la même chance aux chômeurs et aux plus démunis.»

Après le spectacle du chef libéral Jean Chrétien, les témoins de la journée d'hier ont éprouvé beaucoup de difficulté à attirer l'attention.

Wells n'attend qu'une invitation

St-Jean, T.-N. (PC)

Si on l'y invitait, le premier ministre terre-neuvien Clyde Wells serait «enchanté» de s'adresser à la Commission Bélanger-Campeau sur l'avenir du Québec pour justifier la position de sa province.

C'est ce qu'il a déclaré hier à Saint-Jean, quand on lui a demandé s'il essaierait de rencontrer la commission québécoise. Il a ajouté qu'il n'était pas citoyen québécois et qu'il ne voulait pas faire d'affront au peuple du Québec.

M. Wells a par ailleurs indiqué qu'il rencontrerait la Commission Spicer sur l'avenir du Canada, en tant que simple citoyen toutefois. Mais il a exprimé des inquiétudes sur la crédibilité de cette commission, à cause des positions «pro-Meech» de certains de ses membres.

Le Canada ne se laissera imposer aucune condition, assure Crosbie

Washington (PC)

Le Canada ne se laissera imposer aucune condition pour participer aux négociations de libre-échange avec les États-Unis et le Mexique.

C'est ce qu'a affirmé hier le ministre du Commerce international, M. John Crosbie, après s'être entretenu avec Mme Carla Hills, représentante américaine au Commerce et M. Herminio Blanco, négociateur mexicain en chef.

«Nous ne supplions personne»

«Nous ne supplions personne, a déclaré M. Crosbie. Ils ne fixent aucune condition et nous n'acceptons aucune condition de la part des États-Unis et du Mexique. Nous n'accepterons aucune condition de qui que ce soit sur quoi que ce soit.»

Il a été dit que le Canada ne deviendrait pas un partenaire égal dans les négociations, parce que sa participation retarderait la conclusion d'une entente américano-mexicaine.

Le Canada, a cependant assuré M. Crosbie, sera un partenaire entier



John Crosbie, ministre du Commerce international

à la table des négociations ou il n'y sera pas du tout.

M. Crosbie et Mme Hills ont rencontré à Bruxelles, il y a deux semaines, M. Jaime Serra, ministre mexicain de l'Industrie. M. Crosbie a déclaré à cette occasion qu'il ne voyait «aucun obstacle fondamental» à la participation canadienne à des négociations à trois.

Canada

Le président américain George Bush et le président mexicain Carlos Salinas de Gortari se sont engagés à conclure un accord de libre-échange entre les deux pays avant 1992 et à «examiner la façon que le Canada pourrait envisager pour se joindre aux négociations». Une décision doit être prise en février.

Pendant ce temps, le Congrès américain doit donner son approbation officielle, dans le cas du Mexique, à la manière de procéder dite accélérée, comme on l'a fait avec le Canada.

Cette manière permet de soumettre au Congrès toute entente de principe pour ratification ou rejet, sans amendement possible.

Controverse

Pour M. Crosbie, une entente entre les trois pays ouvrirait le marché mexicain aux produits canadiens et permettrait au Canada de concurrencer les États-Unis et le Mexique pour des nouveaux investissements créateurs d'emplois.

Les adversaires du libre-échange à trois craignent pour leur part que des emplois soient perdus au Canada, à cause de la concurrence des ouvriers à bas salaire du Mexique.

Le Congrès du travail du Canada prétend que le libre-échange avec les États-Unis a déjà coûté 226 000 emplois aux Canadiens.

GM frappe un grand coup!

POUR 4 ANS, SUR TOUTES SES VOITURES ET CAMIONNETTES 1990 ET 1991 OU une généreuse remise de 500\$ à 3 000\$, à votre choix

C'est le temps de passer à l'action. Car contrairement à la qualité GM, cette offre ne durera pas longtemps.

GM

En route vers une bonne affaire.

Sur approbation du crédit par GMAC. Un acompte peut être exigé. Offre en vigueur pour un temps limité à compter du 27 septembre 1990 et applicable aux véhicules neufs provenant du stock du concessionnaire. Certaines conditions s'appliquent. Tous les détails chez votre concessionnaire.

Forum

Jean-Guy Dubuc, Président et Éditeur

Jean Vigneault, Rédacteur en chef

Roch Bilodeau, Éditeur-adjoint

ÉDITORIAL

Investir pour l'avenir

Jean VIGNEAULT

Si l'accumulation des hausses de taxes représente une lourde charge pour le citoyen, on serait plaignard de décrier le premier budget de l'administration Gervais, dévoilé hier. Bien sûr, comme on s'y attendait, la facture sera un peu plus élevée à supporter en 1991. Mais les services seront maintenus, tant quantitativement que qualitativement.

C'est le chapitre de l'environnement qui exige cette année une plus forte participation financière des contribuables. Comme la ville est tenue de produire un budget équilibré, elle n'avait pas le choix d'imposer une surcharge aux Sherbrookoïses pour financer l'assainissement des eaux et la collecte sélective.

Et qui osera s'en prendre à ces deux réalisations? Nous avons évité trop longtemps de payer pour la qualité de l'eau que nous consommons et il était temps que nous apprenions que l'eau n'est ni gratuite, ni inépuisable. Quant à la collecte sélective, le conseil a heureusement décidé de n'en pas retarder la concrétisation. Cela nous demandera un effort pour trier certains déchets domestiques, mais en bout de ligne, c'est encore une fois la qualité de vie qui sera augmentée parce que certains produits seront recyclés.

C'est en référant à un investissement pour l'avenir que le maire Paul Gervais a présenté ce budget. Le contribuable aura peut-être l'impression, voire la certitude, que cet investissement l'appauvrit. C'est vrai que chaque citoyen ne profite pas personnellement de chaque service comme les loisirs, le transport en commun, la protection contre le feu. Mais l'enrichissement du bien commun qui fait de Sherbrooke une plus belle et une meilleure ville, s'il ne s'évalue pas comme une maison ou un objet d'art, contribue à rendre plus enviable le sort de chaque Sherbrookoïse.

Sherbrooke n'a pas eu à effectuer de choix douloureux cette année. Les services ne sont pas amputés. Mais les règles du jeu délimitées par le ministre Claude Ryan dicteront pour 1992 de nouveaux comportements. D'où l'importance de la promesse du maire Gervais qui assure qu'il fixera des objectifs à viser et à atteindre en 1992. Dans la perspective de coupures de services ou de hausse prononcée des taxes, il est souhaitable que les élus commencent tôt à discuter, de façon aussi ouverte que possible, des avenues qu'ils nous proposeront.

BLOC-NOTES

Espoir en Haïti

Il nous est peut-être difficile de véritablement ressentir l'importance des élections en Haïti: nous avons la «chance» de faire partie des peuples qui peuvent exprimer leurs choix politiques librement et sans menace. La population haïtienne, elle, a connu 29 ans de dictature et cinq ans de transition douloureuse; le massacre de novembre 1987, surtout, faisait craindre le pire pour le scrutin de dimanche dernier.

Heureusement, le pire ne s'est pas produit. Au contraire même, il semble que les Haïtiens ont pu se choisir un nouveau président dans un climat de sérénité et le respect des règles démocratiques.

Bien sûr, comme on peut le voir notamment en Europe de l'Est, la démocratie n'est pas garante de tout; elle ne garantit ni la prospérité ni le développement harmonieux d'une société. Et Haïti est pauvre, très pauvre; un pays sous-développé où la violence organisée permettait de faire taire les exploités et de protéger les exploités. C'est dire le défi qui attend maintenant le probable vainqueur, le Père Jean-Bertrand Aristide.

Mais la démocratie garantit au moins une chose: le peuple peut librement critiquer et rejeter ceux qui ne respectent pas ses aspirations légitimes. Et pour les Haïtiens, c'est déjà beaucoup: une source d'espoir pour l'avenir. Roch BILODEAU

DOCUMENT

La Communauté Canada-Québec

NDLR: Voici des extraits du mémoire présenté par Jacques-Yvan Morin devant la Commission Bélanger-Campeau.

Le modèle le plus avancé de communauté économique est sans contredit la C.E.E. C'est actuellement la référence obligée, quoique les solutions négociées par les partenaires québécois et canadiens seront sans doute sui generis, les cadres géopolitique, économique et culturel n'étant pas les mêmes: l'Amérique du Nord, fondée sur l'homogénéisation des cultures et le libéralisme économique, offre en effet un certain contraste avec l'Europe, où s'imposent la diversité des cultures et un souci assez poussé de sécurité sociale.

Institutions communes

On observe cependant que le Canada et le Québec, quoique de plus en plus influencés par la présence américaine, ont conservé de leur héritage britannique certaines attitudes «européennes», notamment en matière économique et sociale; cela sera sans doute un facteur important dans la façon dont seront bâties les structures communes et la manière selon laquelle les compétences «concurrentes» seront attribuées(...)

Selon le modèle européen, la réalisation des tâches confiées à la Communauté économique Canada-Québec — appellation qui ne préjuge en rien des modes de participation du Canada anglais — pourrait être assurée par un Conseil (ou Haute Autorité) doté d'un pouvoir réglementaire (ou législatif) et un Exécutif assisté d'une fonction publique, qui pourrait prendre le nom de Commission. Cet ensemble, délégué par les États membres, mais dont l'indépendance serait garantie, coifferait, selon des modalités prévues par traité, l'État

canadien et l'État québécois, tous deux souverains, en vue de l'exercice par la C.E.E.C.Q. des compétences exclusives et concurrentes décrites plus haut. (...)

S'agissant des compétences exclusives de la C.E.E.C.Q., restreintes, on l'a vu, au fonctionnement et au financement du marché commun, y compris la libre circulation, ainsi qu'à la politique monétaire et à la dette existante de la Fédération, le Québec devrait se montrer disposé à accepter une pondération du vote qui soit conforme aux poids respectifs des États membres. Ce statut mino-

La Commission Bélanger-Campeau

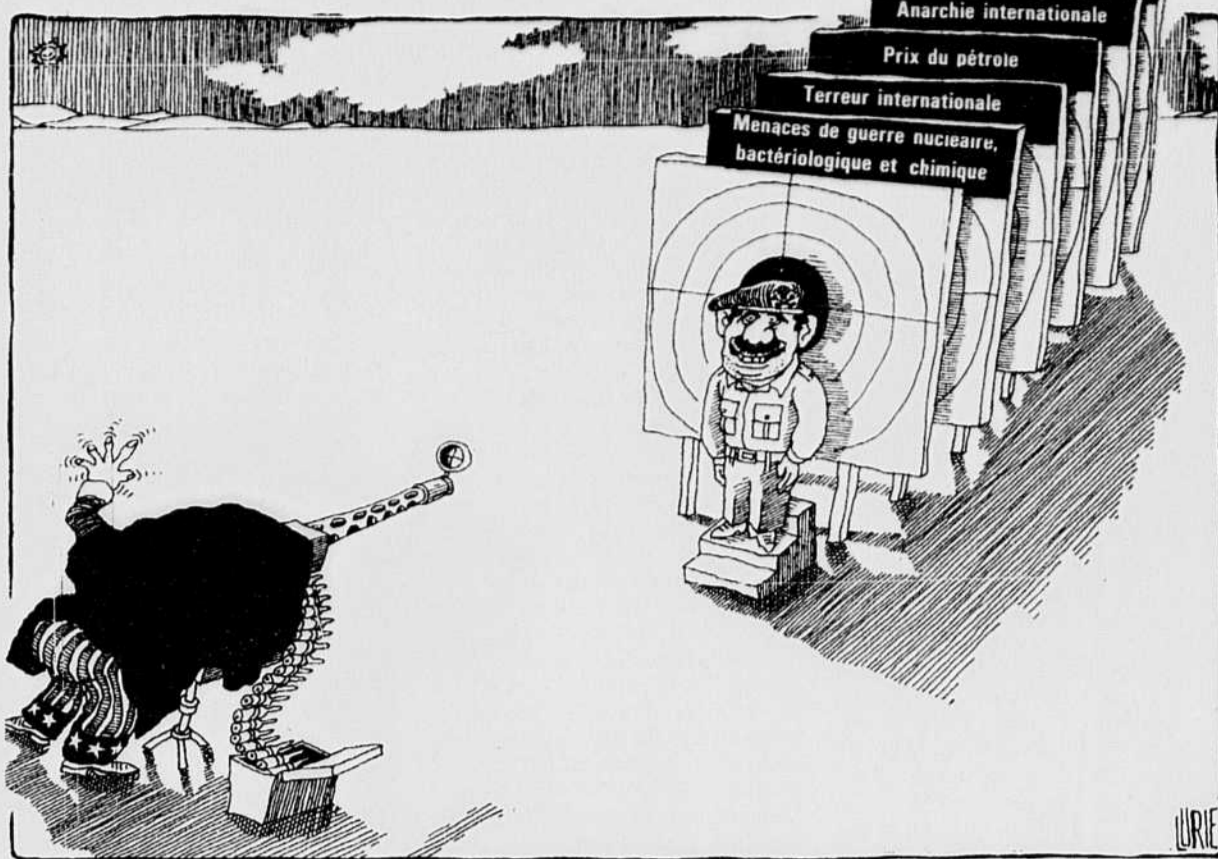


ritaire serait cependant compensé par le fait que la durée du traité ne serait pas illimitée, permettant ainsi sa révision si les règles du jeu plaçaient le Québec dans une position intenable. État souverain, l'État minoritaire pourrait, à l'expiration de l'Accord communautaire et après avoir rempli toutes ses obligations de bonne foi, en demander la révision ou s'en retirer, quitte à maintenir, unilatéralement ou par voie d'entente formelle, la liberté de circulation entre les deux parties du Canada qui l'entourent

S'agissant des compétences concurrentes, la règle du vote pondéré favorable au Canada n'offre pas les mêmes contraintes ou inconvénients puisqu'aussi bien la concurrence législative est assortie par la prépondérance de chaque Membre. Cela revient à dire que dans les domaines où l'harmonisation des législations serait souhaitable, elle s'établirait librement, chacun y trouvant son avantage. L'exercice de la prépondérance pourrait cependant être assortie d'un délai (un an ou deux), afin de donner une certaine stabilité au système des compétences concurrentes ou de favoriser la recherche de nouvelles solutions.

Dans cette perspective, il ne serait pas nécessaire d'instituer une assemblée, à moins que ce ne soit à titre purement consultatif, comme le Comité économique et social de la C.E.E., et en évitant tout pouvoir de censure à l'encontre des autres institutions (cf. art. 144 du Traité de Rome), en vue de favoriser les contacts et la «bonne entente». Quelle que soit sa composition — délégués des États membres ou représentants des corps intermédiaires —, cette assemblée ne devrait pas être électorale: elle ne tarderait pas à revendiquer des pouvoirs et les problèmes du fédéralisme se présenteraient à nouveau. (...)

On ne peut concevoir une Communauté digne de ce nom sans mécanisme d'arbitrage. Celui-ci est particulièrement difficile à définir dans les cas où l'entité politique concernée comprend deux États dont l'un est largement majoritaire: la Cour suprême du Canada, dont le Québec a tenté d'obtenir à diverses reprises la réforme, en est le meilleur exemple. Le modèle européen n'est pas ici d'un grand secours, sauf dans la mesure où il démontre le caractère essentiel de la fonction juridictionnelle quand vient le moment d'assurer «le respect



Souriez, président Hussein!

TRIBUNE LIBRE

Une autre échec humiliant en perspective

Le témoignage de Léon Dion devant la Commission Bélanger-Campeau, nous éclaire sur le peu de marge de manoeuvre des personnes en faveur d'un fédéralisme renouvelé.

Comment les partisans d'un fédéralisme renouvelé peuvent-ils obtenir du Canada anglais des pouvoirs supplémentaires en matière de main-d'oeuvre, ou dans des domaines comme les communications et la culture, alors que le minimum nous a été refusé avec l'échec de l'accord du lac Meech?

La dernière arme des tenants du fédéralisme renouvelé, c'est la menace de tenir un référendum sur la souveraineté du Québec. Or, si les Québécois rejettent par référendum l'idée de la souveraineté, les partisans du fédéralisme renouvelé n'ont plus

aucun pouvoir de négociation face au Canada anglais; par contre, si l'idée de la souveraineté est acceptée, le fédéralisme canadien devient pour nous, chose du passé.

Il faut donc s'attendre à ce que les tenants du fédéralisme renouvelé remettent à plus tard la tenue d'un référendum sur la souveraineté, mais se présentent devant le Canada anglais avec la «menace imminente de la séparation» afin de forcer Ottawa et les autres provinces à négocier. Cette fois, diront-ils, il s'agit bien des négociations de la dernière chance... encore une fois! Quand on connaît l'attitude du Canada anglais devant la spécificité du Québec, un autre échec humiliant est à prévoir.

Daniel Lépine
Historien
CEGEP de Sherbrooke



Le professeur Léon Dion

Sainte Marguerite d'Youville

Marguerite d'Youville fonda d'abord un foyer dans une union selon le cœur de Dieu et mit au monde six enfants. Devenue veuve, elle choisit de consacrer sa vie à Dieu en mettant ses talents d'organisatrice au service de la Charité. Les malades, les démunis, les élopés prirent possession de son cœur comme d'un abri dans le malheur. Soeur d'Youville et les compagnes qu'elle rassembla autour de son idéal, furent de toutes les luttes à la misère, à la souffrance, à la pauvreté. Elles furent à l'époque la preuve vivante que la charité n'a pas de frontières. Elles accueillirent dans leur hôpital des soldats anglais blessés dans les batailles,

qui aboutirent à la conquête de la Nouvelle-France. Des historiens racontent que Marguerite d'Youville se dépensait avec une telle énergie auprès des miséreux que, dès cette époque, on la savait habitée par la force de Dieu et portée par une grâce spéciale. Encore de nos jours, les «Soeurs Grises» rayonnent dans plusieurs pays et portent jusqu'au bout du monde le témoignage de leur charité chrétienne.

Nous avons, ici à Sherbrooke, un Hôpital qui porte le nom de «Youville» en l'honneur de Marguerite. L'appellera-t-on dorénavant l'Hôpital Sainte Marguerite d'Youville? La

qualité de cet hôpital est déjà reconvenue. Mère d'Youville veillera sans doute avec amour de prédilection sur tous ceux qui y oeuvrent et y habitent. (...)

Sainte Marguerite d'Youville est la première sainte authentiquement québécoise. Elle l'est par sa naissance et aussi par son esprit si près du nôtre. Puisse-t-elle inspirer, elle qui fut au service de nos ancêtres, nos propres dévouements, alors qu'aujourd'hui nous la pauvreté gagne du terrain et que la misère sollicite notre engagement envers les démunis. Madame Lassalle Laberge

du droit dans l'interprétation et l'application» des traités (art. 164 du Traité de Rome). A tort ou à raison, la justice à douze paraît plus impartiale que la justice à deux.

Or, dans l'établissement d'une Cour de justice de la C.E.E.C.Q., le Québec peut difficilement revendiquer un tribunal paritaire, non seulement pour les raisons données ci-dessus au sujet des autres institutions de la Communauté, mais parce que les juges pourraient se partager en groupes égaux dans de nombreuses décisions, situation qui aurait pour effet de bloquer le fonctionnement de la Communauté. (...)

Entre États souverains, on a généralement recours à l'arbitrage par des tiers, c'est-à-dire par des arbitres choisis dans des pays autres que les pays intéressés au litige. On pourrait s'inspirer de cette formule, mais en l'institutionnalisant. A côté d'un groupe de 10 ou 12 juges choisis par le Canada et le Québec — en nombre égal ou inégal, peu importe —, on trouverait un groupe de 15 ou 20 juges étrangers, choisis, par exemple, au sein de la Cour permanente d'arbitrage (La Haye) ou, mieux encore, par le Président de la Cour de justice de la C.E.E. (...)

Statut politique et constitutionnel

Les institutions et des compétences décrites ci-dessus entraînent les conséquences suivantes pour le statut politique du Québec: ce statut serait celui d'un État souverain associé à un autre État souverain (à moins que les autres régions du Canada ne revendiquent un statut semblable, auquel cas il y aurait plusieurs États souverains) au sein d'une Communauté de nature fédérale.

La Communauté serait fondée sur un (ou des) traité(s), lesquels seraient obligatoires pour les Parties en vertu du droit international. Le Canada et le Québec auraient chacun leur propre Constitution: le Canada demeurerait sans doute, de son côté, un État fédéral tandis que le Québec,

exerçant son droit de libre détermination, se donnerait les institutions qui lui conviendraient, sans doute assez voisines de celles qu'ils possèdent actuellement (du moins, on peut penser qu'il ne mettrait pas de côté la légère parlementarisme d'inspiration britannique, qu'il a fait sien depuis 1791).



Jacques-Yvan Morin

Les structures proposées ne comportent pas de «superstructure» ou de parlement habilité à légiférer pour les institutions communautaires ou à lever des impôts dans l'ensemble de la Communauté. L'existence d'un tel organe postulerait la rédaction d'une nouvelle constitution, laquelle serait soumise à un mode d'amendement rigide et contraignant pour le Québec, en plus de le maintenir dans l'état permanent de minorité, toutes caractéristiques qui sont contraires au statut d'État souverain. Un État ne saurait être à la fois souverain et membre autonome d'un autre État souverain. Dans cette dernière hypothèse, il jouit simplement de l'autonomie dans sa sphère de compétences, qu'il ne saurait excéder. L'État souverain,

au contraire, détermine l'étendue de ses propres compétences, c'est-à-dire qu'il possède «la compétence de la compétence» dans les limites du droit coutumier international et des traités qu'il a conclus.

Expériences pertinentes

(...) Il existe des exemples, historiques ou actuels, de communautés économiques, comme les unions douanières africaines, sud-américaines, ou asiatique, mais aucune n'a atteint le niveau d'intégration de la C.E.E. Quant aux zones de libre échange, elles ne connaissent qu'un degré d'intégration encore moindre. Pour un État occidental développé qui veut profiter de marchés plus vastes que le sien tout en maintenant sa souveraineté (au sens strict), il n'est guère d'autre modèle que celui de la C.E.E., tant aujourd'hui que pour l'avenir prévisible. (...)

Si l'on s'en tient aux pays développés libéraux, l'exemple plus probant demeure celui de l'Union suédo-norvégienne, plus ou moins imposée en 1815, mal supportée par les Norvégiens, qui estimaient que leurs intérêts commerciaux étaient négligés par les services consulaires communs, et finalement dissoute à l'amiable par les Conventions de Stockholm; aujourd'hui, ces deux États souverains siègent avec leurs voisins au sein du Conseil nordique, qui vise à renforcer leur coopération, mais ils n'appartiennent pas — ou pas encore — à la Communauté économique européenne.

Aucune de ces expériences d'intégration économique ou d'affirmation politique ne peut être appliquée telle quelle au cas du Québec et du Canada; le contraire ne manquera pas d'étonner. Elles fournissent cependant des pistes à explorer — à vrai dire, les seules — dans la recherche d'un juste équilibre entre les deux préoccupations majeures du Québec d'aujourd'hui: l'épanouissement de son identité et l'essor de son développement économique.

Vivre

Trois fois plus de stagiaires se rendront à l'étranger

□ Carrefour solidarité modifie son programme

Pierre HÉBERT Sherbrooke

Le nombre de jeunes participants de l'Estrie au programme de stages offerts par le Carrefour solidarité internationale (CSI) à Sherbrooke passera en 1990-91 de 15 à 50 stagiaires.

Les jeunes adultes de niveau collégial et universitaire entreprendront au cours des prochains mois leur programme de formation outre-mer au Nicaragua, au Sénégal et au Mali.

Cette participation accrue de stagiaires est attribuable à une modification au programme. Le CSI a convenu d'offrir les stages outre-mer aux groupes plutôt que de maintenir le programme sur une base individuelle.

Un des membres de l'organisme, Marco Labrie, explique que cette modification a été apportée pour des raisons pratiques. Il est plus facile de former des groupes et ils sont plus efficaces sur place, explique-t-il. Au retour, les participants doivent livrer un témoignage de leur expérience afin de sensibiliser la communauté es-

trienne à la solidarité internationale.

D'autre part, la direction du CSI a rendu public un répertoire des projets outre-mer réalisés au cours de 1989-90. « Cette initiative s'inscrit dans un souci de transparence. Nous voulons prouver que l'argent se rend bien et présenter par la même occasion nos collaborateurs », indique le responsable du volet des projets outre-mer, Marco Labrie.

Une somme record de 320 000 \$ a contribué au succès de ce volet au cours de la dernière année incluant la réalisation de 34 projets. Un montant similaire devrait être consacré pour les projets outre-mer en 1991, estime M. Labrie. Toutefois, il est encore trop tôt pour en déterminer le nombre. Le coordonnateur général du CSI à Sherbrooke, François Faucher, soutient que l'organisme a complété le dernier exercice financier avec un surplus de 16 334 \$ comparativement à un déficit de 41 308 \$ l'année précédente. Le redressement budgétaire est attribuable aux coupures appliquées au domaine du fonctionnement, explique M. Faucher.

Malgré leurs contradictions, les Québécois sont avant tout des «êtres de coeur»

□ A partir d'une centaine de sondages, l'ex-politicien Marcel Léger trace le portrait de l'âme québécoise

Gilles FISETTE Sherbrooke

Organisateur politique durant plus de dix-sept ans et ministre dans le gouvernement Lévesque, Marcel Léger a pu visiter chaque ville et village du Québec. Il en a retiré, souligne-t-il, une connaissance intuitive de l'âme québécoise.

Aujourd'hui, le président du Groupe Léger & Léger a à sa disposition des centaines de sondages à partir desquels il a pu enrober de rationalité sa perception du peuple québécois qu'il ne cache pas aimer d'une passion profonde... et contagieuse.

Et cet amour, il veut le partager avec les lecteurs de son plus récent bouquin, «Le Québec en question», un ouvrage que viennent de publier Les Éditions Québecor et qu'il signe avec son fils et associé, M. Jean-Marc Léger.

Avec ce livre de près de 300 pages, explique-t-il dans le cadre d'une tournée de promotion le menant à Sherbrooke, il essaie de toucher au coeur québécois comme le tentait, il y a vingt ans déjà, l'auteur des «Trente-six cordes sensibles des Québécois».

Les six cordes

Marcel Léger, lui, en a identifié six à partir desquelles, comme un acroste, il forme le mot «coeurs». D'ailleurs, dit-il, ce mot s'imposait. «Les Québécois sont avant tout des êtres de coeur».

Il y a d'abord le C pour contradiction. Elle seule explique, souligne-t-il, pourquoi les Québécois détiennent simultanément les records d'épargne et d'endettement. Pourquoi aussi, pourrait-il rajouter, les Québécois élaient René Lévesque à Québec et, en même temps, Pierre Elliott Trudeau à Ottawa.

«Cela s'explique par la conquête. A cette époque, l'élite française a quitté le pays et le peuple s'est retrouvé seul avec les nouveaux dirigeants qu'il détestait mais qui le protégeait...»

Il y a ensuite le O pour l'ouverture. Les Québécois sont d'une générosité proverbiale et d'une hospitalité légendaire, déclare M. Léger.

Puis, c'est le E de l'émotivité: le U de l'unité dont font preuve les Québécois en cas de pépin (le cas Bilo-deau en est un exemple); le R de réaction car les Québécois ne sont pas agressifs mais répondent à l'agression; enfin le S de la sécurité.

«Il est libéral par tradition, conservateur par équilibre, social démocrate par instinct de survie et indépendant par liberté... mais associé pour sa sécurité... Le Québécois se

idéale à 30 ans, les yeux bleus, les cheveux blonds, mesure 5 pieds et six pouces et pèse 120 livres; l'homme idéal à 35 ans, les yeux bleus, les cheveux foncés, mesure six pieds et pèse 170 livres.

Le livre se complète de 9 tests-jeux auxquels peuvent se soumettre les lecteurs, histoire de vérifier s'ils ont bien compris la leçon ou s'ils perçoivent bien les fibres de leurs congénères.



Micheline CARBONEAU

Pour tout renseignement gouvernemental

Communication-Québec

Un livre gratuit pour enfants

Les secrets, ça fait partie de la vie et certes, il faut enseigner aux enfants à respecter les confidences. Mais, ils doivent savoir qu'ils ne sont pas tenus au secret lorsqu'ils sont victimes d'abus sexuel.

Le ministère de la Justice du Canada a publié un livre d'histoire destiné aux enfants, livre qui raconte la différence entre les bons secrets et les secrets qui portent sur l'abus sexuel. D'une façon délicate, «Le secret du petit cheval» explique aux enfants qu'ils n'ont pas à respecter le secret sur l'abus sexuel.

Ce document, qui est abondamment illustré et qui contient une magnifique affiche couleur, est disponible gratuitement, à l'unité, au bureau de Communication-Québec.

Songez-vous à la retraite?

La décision de prendre votre retraite peut dépendre de revenus sur lesquels vous pourrez compter. Parmi vos revenus de retraite, il y a, entre autres, les prestations qui peuvent provenir du Régime de rentes du Québec, du programme d'allocation-logement «Logirente», de la Sécurité de la vieillesse du Canada, de régimes privés de retraite et de régimes enregistrés d'épargne-retraite.

Si vous désirez en apprendre davantage, procurez-vous gratuitement, à la Régie des rentes ou à Communication-Québec, la brochure «Songez-vous à la retraite», qui a pour objectif de vous faire connaître les divers revenus payables à la retraite et

plus spécialement de répondre aux questions touchant la rente de retraite versée en vertu du Régime des rentes.

Services gouvernementaux durant la période des Fêtes

Tous les bureaux du gouvernement du Québec sont ouverts aux heures et aux jours habituels de travail durant la période des Fêtes à l'exception des jours fériés suivants: les 24, 25, 26 et 31 décembre 1990 et les 1^{er} et 2 janvier 1991.

Quant aux bureaux du gouvernement du Canada, ils seront ouverts comme à l'accoutumée sauf les 25 et 26 décembre 1990 et le 1^{er} janvier 1991.

POUR REJOINDRE COMMUNICATION-QUÉBEC
SHERBROOKE: 820-3000 ou, sans frais, 1-800-668-8889
Bois-Francs: 1-800-363-1316
Drummondville: 477-7272
Theftford Mines: 338-0181

L'équipe de Communication-Québec vous souhaite de Joyeuses Fêtes et une bonne et heureuse année 1991

EN BREF

Commission de formation professionnelle

La Commission de formation professionnelle (CFP) d'Estrie vient d'élire les administrateur-es de son nouveau bureau de direction et de son conseil d'administration.

Réjean Leblanc occupe le poste de président, Marcel Camden celui de premier vice-président et Jacques Blais deuxième vice-président.

Sylvain Roy agit en tant que secrétaire. Les autres membres du c.a. sont: Josée Auclair, Charles-Yves Beaulieu, Léo Bilo-deau, Charles Gagnon, Robert Trudeau, Renald Gosselin, Normande Héroux, Jacques Latulippe, Gabriel Pinard, directeur régional du centre Travail-Québec et

Guy Bellavance, directeur général de la CFP d'Estrie.

Association des familles Boisvert

Le président fondateur de l'Association des familles Boisvert, Jean-Paul Boisvert, a accueilli le 1000^{ième} membre de l'Association des familles Boisvert, M. Clément Boisvert, de Danville, lors d'un souper qui soulignait le troisième anniversaire de fondation de ce regroupement. Quelque 250 convives se sont partagés le gâteau d'anniversaire sur lequel étaient dessinées les armoiries des familles Boisvert. Le prochain rassemblement annuel aura lieu les 1^{er} et 2 juin prochains à Sherbrooke. Pour informations: Suzanne ou Denis Boisvert, au numéro (514) 653-0278.

Pour les achats de dernière minute



Venez Au Bon Marché

GRAND CHOIX

★ ★ ★

BAS PRIX

★ ★ ★

Ouvert tous les soirs du lundi au vendredi jusqu'à Noël

ÉCONOMISEZ **50%** sur toutes nos décorations de Noël!

Au Bon Marché

45, King O.





Jeton de stationnement gratuit avec achat

EXCLUSIVITÉ DE BIRKS



1695 \$
Saphirs et diamants
valeur de remplacement 2350 \$



2295 \$
Tout en diamants
valeur de remplacement 3200 \$




ENCHANTEMENT DE NOËL


Au moment où les traditions renaissent et les souvenirs surgissent, la bague de Noël de Birks traduit magnifiquement l'amour. Or 18 carats sertis de 27 diamants Birks ou de 24 diamants Birks cerclant 3 pierres précieuses centrales: rubis, émeraudes ou saphirs, chaque pierre ayant été soigneusement choisie par nos gemmologues.

En vente jusqu'au 31 décembre 1990.

1895 \$
Rubis et diamants
valeur de remplacement 2600 \$



2695 \$
Émeraudes et diamants
valeur de remplacement 3750 \$



Dans chaque boîte bleue se cache un rêve.

BIRKS

CARREFOUR DE L'ESTRIE

Habitation

Publi-reportage



L'ASSOCIATION PROVINCIALE
DES CONSTRUCTEURS D'HABITATIONS
DU
QUÉBEC (APCHQ) - RÉGION DE L'ESTRIE
ET SES 715 MEMBRES
S'UNISSENT POUR SOUHAITER A TOUS
LEURS FOURNISSEURS, LEURS
SOUS-TRAITANTS AINSI QU'À LA
POPULATION ESTRIENNE

JOYEUX NOËL
ET
BONNE ET HEUREUSE ANNÉE



Normand Fortier

NORMAND FORTIER
Président



BIEN GÉRER SON ENTREPRISE

La gestion des entreprises oeuvrant au sein de l'industrie de la construction est devenue, depuis quelques années, de plus en plus complexe à cause du grand nombre de lois et de réglementations qui la régissent et de l'évolution rapide que l'on connaît dans les techniques de mise en marché.

L'Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec (APCHQ) et ses régionales croient qu'un entrepreneur qui désire percer le marché de l'habitation et y demeurer se doit d'avoir, au préalable, acquis une connaissance suffisante en matière de gestion.

C'est pourquoi elle met à la disposition de ses entrepreneurs membres un programme de cours, d'une durée de 90 heures, sur la gestion d'entreprise de construction et qui se donnera du 25 janvier au 19 mars 1991 à Sherbrooke.

Ce programme permettra aux participants de se familiariser avec les différentes techniques de gestion (25 heures de cours) ainsi que les finances et la comptabilité au sein d'une entreprise de construction (40 heures).

Ce programme abordera aussi la législation et les relations de travail régissant l'industrie de la construction (20 heures) et l'informatique de gestion (5 heures). Quatre champs d'action qui peuvent constituer, une fois qu'ils sont bien intégrés, la clé du succès pour une entreprise dynamique.

Ce cours s'adresse aux entrepreneurs évoluant déjà dans le secteur de la construction et aux futurs entrepreneurs qui veulent acquérir une bonne formation en vue de l'obtention d'une licence de la Régie des entreprises de construction du Québec (RECO).

Reconnaissant la qualité de ce cours, la RECO permet à toute personne qui l'a réussi d'avoir une exemption à l'examen portant sur les connaissances administratives qu'elle exige pour l'obtention d'une licence d'entrepreneur.

L'APCHQ recommande ce cours à tous ses membres, lequel représente un minimum pour l'entrepreneur qui se préoccupe de qualité et de compétence. Le chapitre de l'Estrie de cet organisme envisage, d'ailleurs, la possibilité de rendre ce cours obligatoire pour tout entrepreneur désirant devenir membre.

Ce bloc d'information vous est fourni par l'Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec (APCHQ) - Région de l'Estrie. Pour plus d'information: 819-563-9643.

Publi-reportage

23268



Plein feux sur la formation!

LE SERVICE APRÈS VENTE ET DES CONTRATS DÉTAILLÉS FONT LA DIFFÉRENCE

La construction ou la rénovation de sa maison représentent un investissement considérable pour tout individu. Aussi, est-il important de traiter avec des entrepreneurs qualifiés et compétents.

Pour distinguer ces entrepreneurs sur le marché, il suffit d'examiner leur façon de gérer leur entreprise. Quel genre de service après-vente offrent-ils? Sont-ils sensibilisés à l'importance du perfectionnement pour se garder à la fine pointe des changements? Ont-ils des devis détaillés de leurs produits? Présentent-ils des contrats clairs et détaillés? Sont-ils membres de l'Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec (APCHQ) - Région de l'Estrie? Leur entreprise est-elle accréditée à la Garantie des maisons neuves?

Avant de conclure un contrat avec un entrepreneur, il est primordial qu'un climat de confiance s'instaure entre lui et vous. L'entrepreneur qui est en mesure de décrire, avec preuve à l'appui, le service après-vente qu'il donne à sa clientèle gagnera plus facilement les faveurs des consommateurs.

Si ce même entrepreneur utilise des contrats clairs et détaillés, il établira plus facilement une relation de confiance avec vous. Avec de tels outils, chacune des parties partagera une vision commune des obligations leur incombant respectivement.

Enfin, l'utilisation de plans et devis détaillés portant sur les particularités qui ne figurent pas aux contrats évitera la majorité des conflits qui peuvent survenir lors de la construction. Plus les spécifications sont claires, moins il y a place à interprétation.

En matière de formation, un entrepreneur qui le désire peut se perfectionner constamment grâce à la série de cours et à la documentation que l'APCHQ met à la disposition de ses membres et des entrepreneurs à chaque année.

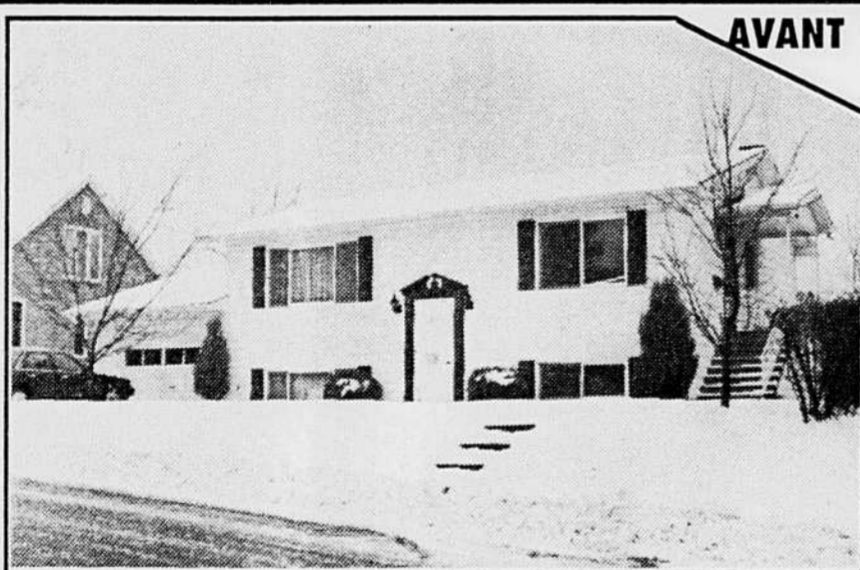
Si les entrepreneurs utilisent judicieusement tous ces outils, les consommateurs qui auront à traiter avec eux pourront le faire en toute confiance.

Ce bloc d'information vous est fourni par l'Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec (APCHQ) - Région de l'Estrie. Pour plus d'information: 819-563-9643.

Publi-reportage

23267

SÉLECTION: LA TRIBUNE



TIRÉ DU MAGAZINE
RÉNOVER

DOSSIER no 5320 BESOINS DES PROPRIÉTAIRES

Donner nouveau "look" à la façade avant de façon à venir balancer la maison avec celle du voisin qui possède trop de hauteur comparée à celle-ci. De la brique serait la bienvenue.

Constat du technologue

Construction en bon état. Maison offrant certaines possibilités de par son entrée dénivelée. Sujet intéressant se prêtant bien au mandat du client.

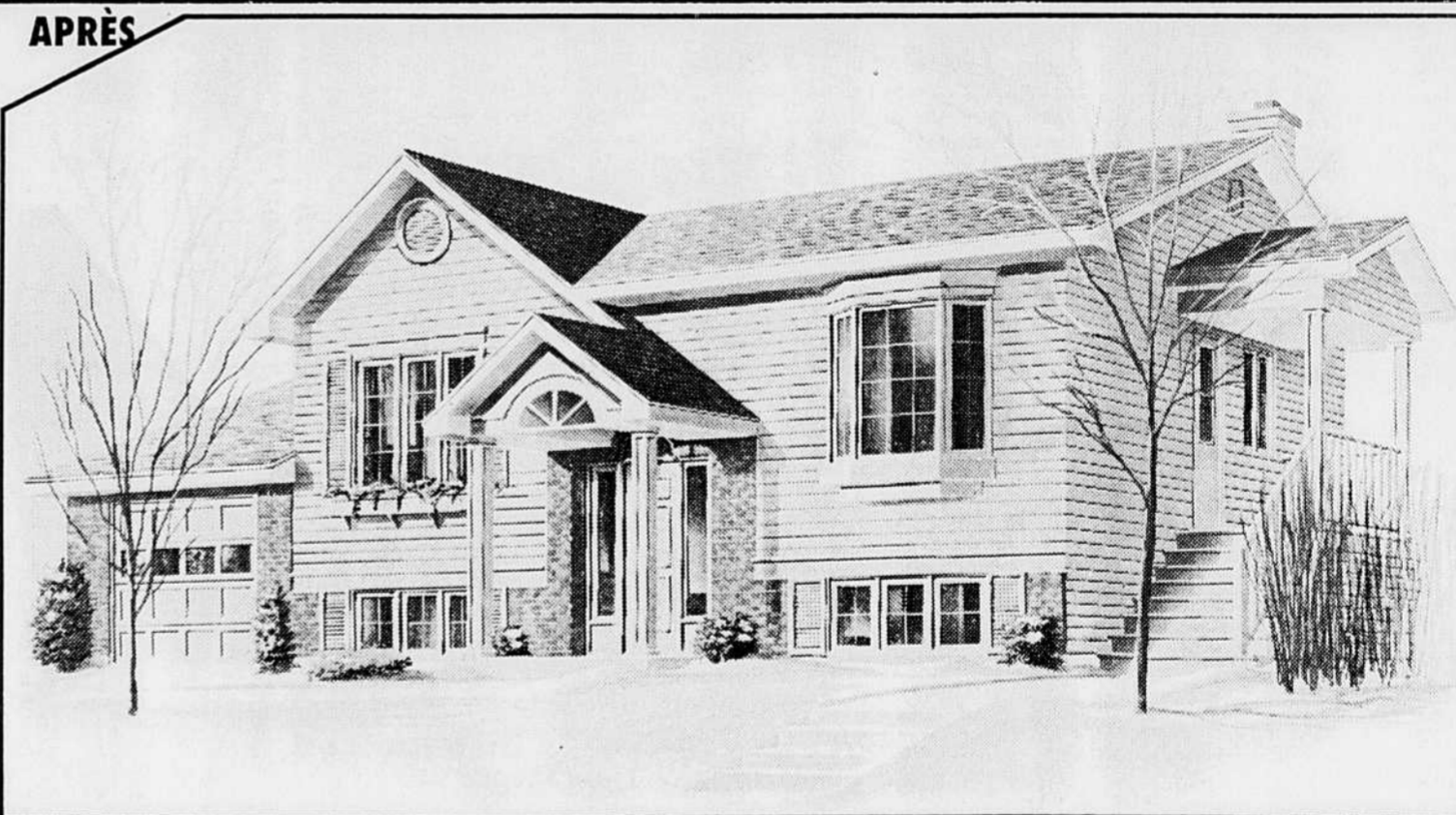
Le coût moyen d'un plan complet de rénovation est d'environ 600\$.
Seul le technologue en architecture lors de la rencontre, sera en mesure de confirmer le coût exact des plans ou esquisses.

Pour un service personnalisé, prenez rendez-vous avec un de nos technologues en architecture au bureau le plus près de votre région.

Les Dessins
Drummond inc.

DRUMMONDVILLE:
(819) 477-3315

MONTREAL(514) 353-5410 QUÉBEC(418) 872-1430 SHERBROOKE.....(819) 564-8966
TROIS-RIVIÈRES.....(819) 373-3148 RIMOUSKI.....(418) 725-3536 HULL GATINEAU.....(819) 243-6596



DESCRIPTION DES RÉNOVATIONS PROPOSÉES

COÛTS APPROXIMATIFS

Ouvertures (portes et fenêtres): Pose de nouvelles ouvertures sur toutes les façades sauf la porte du garage et ajout d'une fenêtre en baie.	8500\$
Revêtement extérieur: Enlèvement des matériaux existants et pose de brique et de nouveau revêtement léger à l'horizontale. Remplacement du recouvrement de bardeau d'asphalte.	8000\$
Architecture spéciale: Ajout d'un nouveau pignon et d'un abri à l'entrée avant. Rénovation du perron existant sur la façade droite.	6000\$
Aménagement extérieur: Plantation d'arbustes et de plantes vivaces. Réalisation d'un trottoir en pavés de béton.	2000\$
Total	24 500\$

Les montants approximatifs obtenus tiennent compte du fait que les travaux sont réalisés par un entrepreneur, ils sont valables pour l'année courante et peuvent varier d'environ 25% et plus tout en ne considérant aucun vice caché sur le chantier. Ces coûts peuvent varier d'une région à l'autre.

TOUS DROITS RÉSERVÉS, LES DESSINS DRUMMOND INC. - 1991



IDÉES DE CONSTRUCTION? DÉCORATION? RÉNOVATION?

CONSULTEZ NOTRE PAGE HABITATION TOUS LES MARDIS. **La Tribune**

22250-BT

National

Une commission suggère de créer un ministère de la Fonction publique

Norman DELISLE Québec (PC)

Une commission parlementaire chargée de réviser la loi de la fonction publique recommande de nommer un ministre responsable du dossier.

Dans un rapport unanime, ce qui constitue une denrée rare à l'Assemblée nationale, la commission du Budget et de l'Administration, recommande que ce nouveau ministre gère les ressources humaines de la fonction publique et mette l'accent sur une meilleure qualité des services offerts au citoyens.

La commission, présidée par les députés Jean-Guy Lemieux, libéral de Vanier, et Denis Lazure, péquiste de Laprairie, comprend cinq autres députés libéraux et quatre autres péquistes qui ont tous appuyé le rapport.

C'est actuellement le ministre président du Conseil du trésor, Daniel Johnson, qui gère la fonction publique. Sa tâche première est « d'ordre financier et comptable, soit réduire le plus possible les dépenses gouvernementales, pas de planifier les besoins de l'Etat en ressources humaines ».

Dans son rapport, qui a été déposé hier à l'Assemblée nationale, la Commission Lemieux-Lazure signale que la Loi de la fonction publique, adoptée en 1983, mérite d'être maintenue mais doit être mieux appliquée.

On signale que la qualité des services offerts au public gagnerait à être améliorée.

Par exemple, il est souvent difficile d'obtenir la ligne téléphonique pour parler au fonctionnaire responsable de on dossier, même si 90 pour cent des gens se disent satisfaits des services de la fonction publique.

La commission a également repris à son compte plusieurs des recommandations formulées dans le dernier rapport du Vérificateur général du Québec. D'ailleurs, le Vérificateur lui-même, Rhéal Châtelain, était présent hier lors de l'adoption du rapport par la commission, tout comme d'ailleurs le Protecteur du citoyen Daniel Jacoby.

On y suggère notamment d'instaurer un régime d'imputabilité pour les hauts fonctionnaires, c'est-à-dire les

rendre responsables de leur administration devant les députés.

Ces fonctionnaires pourraient même être appelés à comparaître régulièrement devant des commissions parlementaires.

Les députés sont invités eux aussi à consacrer plus de temps à l'examen et à la surveillance des gestes du gouvernement.

Occasionnels

Par ailleurs, la commission s'est penchée longuement sur l'existence et le sort des 12311 fonctionnaires occasionnels actuellement à l'emploi de la fonction publique, soit un employé sur cinq.

Cette proportion inquiétante résulte de l'absence de planification des ressources humaines, déplore la commission.

L'accès à la fonction permanente est limitée à 1500 postes par année.

Aussi, la commission recommande que les fonctionnaires qui sont occasionnels depuis plusieurs années soient « titularisés », c'est-à-dire acquièrent leur permanence.

Le Conseil du trésor a entrepris récemment de s'attaquer au problème en transformant 3500 postes d'occasionnels en postes permanents.

La commission Lemieux-Lazure reconnaît les difficultés causées aux occasionnels qui doivent multiplier les démarches pour s'inscrire auprès de 80 ministères et organismes.

De plus, il y a des dangers de patronage et de népotisme à cause de la valeur arbitraire et parfois douteuse des processus d'embauche.

Enfin, la douzaine de parlementaires membres de la commission se disent « résolus à aller au fond des choses », c'est-à-dire à faire en sorte que le conseil des ministres ne laisse pas moisir leur rapport sur les tablettes.

Idee rejetée par Daniel Johnson

Québec (PC)



Daniel Johnson

Le président du Conseil du trésor Daniel Johnson rejette l'idée de la création d'un ministère de la Fonction publique, comme le suggère une commission parlementaire à l'unanimité de ses membres.

« On peut concilier les objectifs à l'intérieur du Conseil du trésor. Il ne faut pas négliger le fait que la gestion des ressources humaines s'inscrit à l'intérieur de contraintes budgétaires », a déclaré hier le ministre Johnson à son arrivée à l'Assemblée nationale.

La commission du Budget et de l'Administration, présidée par le député libéral Jean-Guy Lemieux, a suggéré hier de créer un ministère distinct pour administrer la fonction publique et les ressources humaines, une tâche que le Conseil du trésor ne peut mener convenablement à cause de son mandat de couper constamment dans les dépenses.

Pour M. Johnson, il ne faut pas dissocier les deux aspects que sont la gestion des ressources humaines et celle des ressources financières.

Ce sont deux aspects qu'il faut concilier et M. Johnson estime que le Conseil du trésor est apte à le faire.

Le ministre Johnson a précisé qu'il ne s'agissait que d'une réaction préliminaire car il n'avait pas eu le temps de prendre connaissance à fond du rapport de la commission Lemieux-Lazure.

Collecte sélective Québec a récolté des contributions de 2,5 millions \$

Lia LEVESQUE Montréal (PC)

En un peu plus d'un an, Collecte sélective Québec a perçu 2,5 millions \$ sous forme de contributions volontaires auprès d'entreprises intéressées à la récupération et au recyclage des déchets.

Cette somme sera maintenant redistribuée à des municipalités qui implantent leur programme de collecte sélective.

En conférence de presse hier, le directeur général de Collecte sélective, M. André Martel, était fier de dire que 306 entreprises ont accepté de verser une contribution volontaire pour aider la cause de la collecte sélective des déchets. Les compagnies sollicitées étaient principalement celles qui produisent des biens de courte vie.

Le secteur de la distribution et des fabricants alimentaires, notamment, s'est montré généreux; tous les grands ayant contribué. Même certains dont le siège social n'est pas au Québec ont versé leur contribution. La Société des alcools y est allée d'une contribution de 500 000 \$. L'industrie du papier, carton, imprimés et journaux s'est aussi montrée parmi les plus généreuses.

Les compagnies de bière et de boissons gazeuses, par contre, n'ont guère contribué, a déploré le directeur général de CSQ.

Pour l'an prochain, M. Martel se donne comme objectif de convaincre les entreprises qui ne le sont pas encore ou qui le sont trop modestement.

Arrêt de travail des professionnels du gouvernement

Montréal (PC)

Les 11000 membres du Syndicat des professionnels du gouvernement s'abstiendront de travailler pendant une heure, ce matin, en signe de protestation.

Dans tous les bureaux du gouvernement du Québec où ils travaillent, de 10h15 à 11h15 ce matin, les syndiqués recueilleront des fonds et des denrées alimentaires pour les familles dans le besoin, à Noël.

Des piquets de grève seront dressés, en matinée, pour rappeler que le syndicat est en négociation depuis plusieurs mois avec le Conseil du trésor.

Police: Ryan a discuté directement avec le Conseil de Kahnawake

Rollande PARENT Longueuil (PC)



Claude Ryan

Le ministre de la Sécurité publique, Claude Ryan, a finalement pu discuter, hier, directement avec les membres du Conseil de bande de Kahnawake des modalités de la surveillance policière sur la réserve et dans le village, comme il le réclamait depuis quelques semaines.

Le ministre s'est entretenu pendant deux bonnes heures dans un hôtel de Longueuil avec 11 des 12 membres du Conseil de bande de Kahnawake, alors que les trois discussions précédentes s'étaient tenues en présence du chef du Conseil de bande, Joe Norton, accompagné d'un ou de deux membres.

« C'est toujours mieux quand on rencontre l'organisme au complet parce qu'ils (les membres) peuvent entendre directement ce que le gouvernement a à dire. Ça ne passe pas par un interprète. »

« Du côté du gouvernement, ça permet de voir, si une position très dure est tenue, si tout le monde la partage ostensiblement. C'est un signal », a soutenu M. Ryan.

Il y a une dizaine de jours, le chef Joe Norton soutenait dans un communiqué que les agents de la Sûreté du Québec (SQ) et de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) qui pa-

naut mohawk de Kahnawake, à reconnaître les principes de base qui doivent présider au bon fonctionnement d'une société démocratique. »

M. Ryan a dit chercher à établir, de concert avec les Mohawks, les modalités d'une surveillance policière assurée au plan local par des éléments qui émanent le plus possible de la communauté locale, comme c'est le cas dans 150 autres municipalités du Québec.

« Mais il y a également un travail qui incombe en propre à la SQ et à la GRC », a-t-il ajouté.

Après la discussion, le chef Norton a indiqué qu'une autre rencontre était prévue en janvier et que dans l'intervalle les agents de la SQ et de la GRC continueraient de patrouiller dans la réserve « avec la plus grande discrétion possible ».

Quant aux Peacemakers, la force policière autochtone, M. Norton considérait que la majorité d'entre eux sont compétents alors que le ministre Ryan estime qu'ils n'ont pas la formation requise.

« En ce qui nous regarde, les Peacemakers sont qualifiés, ils font leur travail depuis 11 ans et il n'y a aucune raison qu'il en soit autrement », a déclaré M. Norton sur un ton plus conciliant qu'à l'accoutumée.

Les Electroniques INPRO vous souhaite Joyeuses Fêtes à sa façon

Ordinateur portatif

Commodore C286-LT

\$3,199
80286 à 12 MHz
1 Meg de mémoire
Ecran VGA 640x480 LCD
Lecteur 3.5" 1.44 Meg
Disque rigide 20 Meg 23 ms
Ne pèse que 3,2 kg - 7 lbs

Ensemble cadeau complet pour la famille:

DTK Tech 1230
80286 à 12 MHz
1 Meg de mémoire
1 lecteur 5.25" 1.2 Meg
VGA couleur et souris
Disque rigide 40 Meg 28 ms
Imprimante Star NX-1001

En bonus!
MS-DOS 3.3
Microsoft Works
Tuteur DOS
Print Shop
Jusqu'à équipement des stores

Imprimante OKILASER 400

\$995
512 K
17 fontes résidentes
4 pages par minute
Emulation HP LaserJet Series II™

Imprimez: Feuilles, enveloppes, étiquettes, transparents

LES ÉLECTRONIQUES

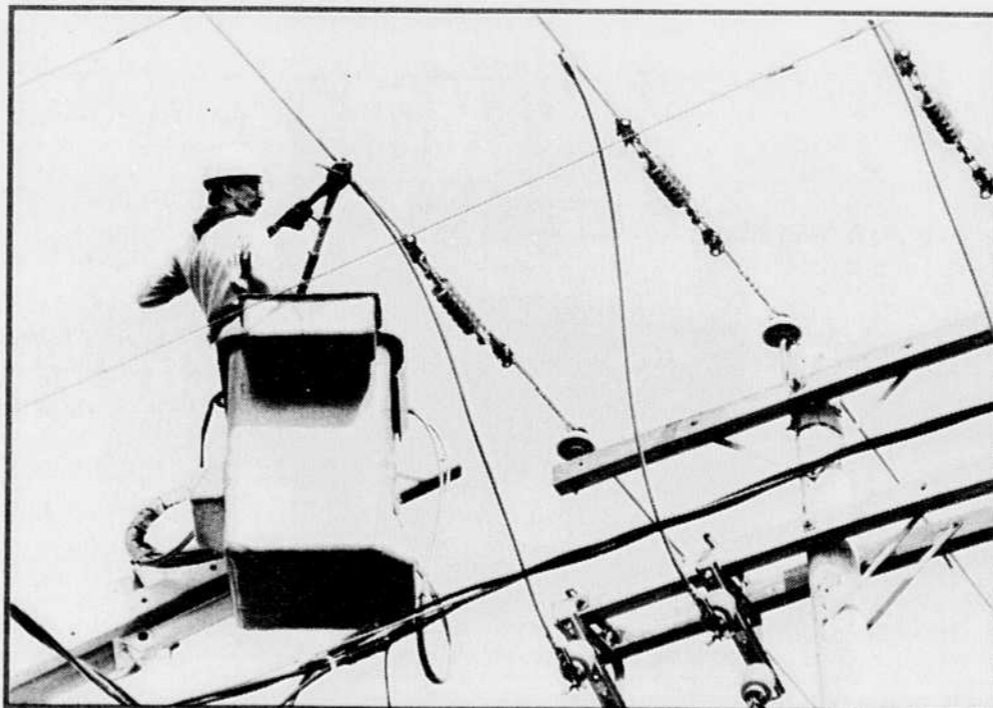
INPRO
205, rue Chalifoux
Sherbrooke J1G 1P7
Télécopieur: 564-7609
Tél: 564-2482

Plusieurs idées de cadeaux en magasin

Livres Logiciels
Disque rigide
Modem 2400 Bauds \$149⁰⁰
Windows 3.0 Souris Dexxa \$185⁰⁰
Ensemble écran couleur et carte VGA \$579⁰⁰

Cette promotion n'est valide que pour un temps limité.

ICI HYDRO-QUÉBEC



La satisfaction du client, c'est plus qu'une simple promesse, c'est notre réalité, notre énergie

Région Richelieu
secteur Des Cantons
territoires Sherbrooke

168 employés
24 020 clients domestiques
2 047 clients agricoles
120 clients industriels
60 municipalités

Remplacement de conducteurs
Chemin Cedarville, Ogdon
Décembre 1990

Hydro-Québec



Le bonheur de recevoir.



Chez Mazda, nous croyons que chaque voiture doit non seulement satisfaire vos exigences de performance, mais chacune doit aussi combler tous vos désirs. Nous voulons que vous vous sentiez totalement bien au volant d'une Mazda. Et nous construisons chaque voiture pour qu'elle vous donne un parfait bonheur.

Le bonheur de recevoir encore plus!

Le cadeau de Noël
hâtif de Mazda.

Des rabais de
800 \$ à 3 000 \$*

Chez Mazda, nous aimons vous faire des offres qui vous font filer le parfait bonheur. C'est bien le cas de notre cadeau de Noël hâtif. Profitez dès maintenant de rabais allant de 800 \$ à 3 000 \$, à l'achat de toute voiture ou camionnette neuve Mazda. Obtenez tous les renseignements chez votre concessionnaire.

*Des centaines
de dollars
de plus
que tout
notre rabais
relié à la TPS.*

Une des meilleures garanties «gamme complète» de l'industrie.



mazda

Je me sens bien.

*Sur le prix de détail suggéré par le manufacturier. Le rabais varie selon le modèle: 323 et Protegé, 800 \$; 626, MX-6, Miata et MPV, 1 000 \$; camionnettes, 1 500 \$; 929 et RX7, 3 000 \$. Cette remise est en vigueur du 9 novembre 1990 au 3 janvier 1991. L'offre ne peut être combinée à aucune autre. Obtenez tous les renseignements chez votre concessionnaire participant.

Mazda Rock Forest — 4787 Boulevard Bourque, 564-1455
Magog Mazda — 209 Boulevard Bourque, 868-1101